

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

Date de la convocation : 23.03.2009

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, M. GIRAUX, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, M. DUPONT, Mmes SAUZÉ, LAFOND, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes MAUREL, FALLOURD, MM. GRAVELLE, MACHEFERT

Excusés : M. DAUNAS

Secrétaire de séance : M. NAUD

Monsieur de ROUX avant de commencer la séance, souhaite que le Conseil Municipal ait une pensée pour Jean-Luc GRAVELLE qui vient de perdre son épouse.

Il tient à lui faire savoir que le Conseil est de tout cœur avec lui et sa famille dans ces moments difficiles.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 02 Mars 2009

Le procès-verbal du 02 Mars 2009 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur de ROUX laisse la présidence de la séance à Madame CHARRIER, en vue de la présentation du Compte administratif 2008 du Budget principal et des budgets annexes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Madame CHARRIER donne lecture du compte administratif 2008 par chapitre, en dépenses et en recettes. (Cf. Vue d'ensemble en annexe)

En fonctionnement , Les dépenses se sont élevées à	2 786 849.40
Les Recettes à	2 908 368.45
Laissant apparaître un excédent de	121 519.05
Report du Résultat de l'exercice antérieur	303 121.15
Soit un résultat de clôture 2008	+ 424 640.20
En Investissement , Les dépenses se sont élevées à	1 086 084.42
Les recettes à	1 508 439.32
Laissant apparaître un résultat d'investissement de	422 354.90
Report du résultat antérieur	570 592.72
Soit un résultat de clôture 2008	+ 992 947.62

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Compte de Gestion du Receveur est conforme au Compte Administratif 2008 qui vient d'être présenté.

Madame CHARRIER demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte administratif et le Compte de Gestion du Receveur qui lui ont été présentés.

Le Conseil Municipal, par 21 voix et une abstention, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2008 du Budget principal de la Commune.

AFFECTATION DU RESULTAT

Avant de présenter le budget, Mme CHARRIER indique qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat.

Le compte administratif pour 2008 présente un excédent de fonctionnement de **424 640.20 €** et un excédent de la section d'investissement de **992 947.62 €** ;

Il est proposé d'affecter au budget au compte 002 le résultat de fonctionnement précédemment indiqué soit **424 640.20 €**.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

VOTE DES TAUX DES 4 TAXES

Monsieur de ROUX rappelle qu'il avait déclaré souhaiter ne pas augmenter les taux des quatre taxes à une époque où les contribuables ont des difficultés par rapport à leur pouvoir d'achat.

Les bases d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière progressent en raison de l'augmentation des constructions.

Il rappelle les taux des quatre taxes votés en 2008 ainsi que les taux moyens communaux 2008 aux niveaux national et départemental. Il indique les taux plafonds 2009 à ne pas dépasser ainsi que les bases d'impositions 2009.

Taxes	Taux moyens communaux 2008			Taux plafond 2009	Bases imposition 2008	Base imposition 2009	Produit Fiscal 2009	
	National	Dépt	Commune					
D'Habitat°	14.57	11.96	10.78	36.43	3 032 734	3 206 000	345 607	
Foncier bâti	18.74	24.02	18.72	60.05	2 184 041	2 295 000	429 624	
Foncier non bâti	44.81	49.55	40.00	123.88	109 688	110 700	44 280	
Professionnelle	15.87		11.94	31.74	1 199 312	1 181 000	141 011	
<i>Total du Produit fiscal à taux constants</i>								960 522

Les bases d'imposition ont progressé de :

5.71 % pour la taxe d'Habitation

5.08 % pour le Foncier Bâti

0.92 % pour le Foncier non bâti

- 1.53 % pour la Taxe Professionnelle

Le produit fiscal attendu augmente de 33 487 € soit de 3.61 %.

Monsieur NAUD fait remarquer que le Département a augmenté la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Monsieur de ROUX indique que le Conseil Général a augmenté sa fiscalité d'environ 6%. Il semble que celle de la Région reste stable.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide le maintien pour 2009 des taux communaux fixés en 2008.

BUDGET 2009

Section de fonctionnement

Madame CHARRIER présente par article, la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 619 341 €** (Cf. annexe).

- **En dépenses**

- **011 - Charges à caractère général**

On constate une légère baisse ou une stabilité sur la plupart des postes par rapport au prévisionnel de 2008.

Les postes en augmentation sont les suivants :

60612 - Energie Electricité

60631 – Fournitures d'entretien

6064 – Fournitures administratives

611 – Contrats, prestations de service (SMICTOM, C.A.T. St Savinien pour entretien espaces verts, Système d'Information Géographique, ...)

6156 – Maintenance

616 – Primes d'assurances

6236 – Catalogues et imprimés (Plan de Chaniers)

6237 – Publications (bulletin municipal)

6247 – Transports collectifs

6251 – Déplacements

6261 – Affranchissements

6262 – Frais de télécommunications

Montant total des charges à caractère général : **760 050 €** en baisse par rapport au budget précédent de 769 750 €

012 – Charges de personnel

Montant total des charges de personnel : 1 094 500 € En légère hausse par rapport à 2008 (1 070 450 €)

65 – Autres Charges de gestion courante

6554 – Contributions aux organismes de regroupement

6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres

Montant total des autres charges de gestion courante : 264 119 €
En légère hausse par rapport à 2008 (256 330 €)

66 – Charges financières

Montant total des charges financières : 131 100 € en baisse par rapport à 2008 (138 100 €)
023 – Virement à la Section d'investissement : 353 971 € au lieu de 228 690 € en 2008

• En recettes

Au 002 – Résultat reporté : 424 640.20 €

013- Atténuation de charges

Il s'agit des remboursements intervenant lors des arrêts maladie du personnel communal.

70 – Produits des Services

Les postes les plus importants sont la Redevance des Ordures Ménagères (250 000 €) et le produit des repas des cantines scolaires (60 000 €).

Le total du chapitre est de 314 850 € au lieu de 299 500 € en 2008.

73 – Impôts et taxes

7311 – Contributions directes : 960 5223 € (en 2008 : 927 035 €)

Le total du Chapitre est de 1 106 532 € (au lieu de 1 070 735 € en 2008)

74 – Dotations et Participations

Le total du Chapitre est de 681 815 € au lieu de 634 402 € en 2008

75 – Autres produits de gestion (Revenus des immeubles)

Total du Chapitre : 40 000 € au lieu de 35 000 € en 2008

76 – Produits financiers :

768 – Autres produits financiers - Remboursement par le SDIS : 37 704 €

77 – Produits exceptionnels

Le total du chapitre est de 5 000 €

Monsieur de ROUX fait remarquer qu'en 1983 les dotations de l'Etat étaient supérieures aux Impôts Locaux alors qu'actuellement elles équivalent à environ la moitié. L'Etat est devenu le premier contribuable de la commune puisqu'il paye les taxes qu'il exonère environ 60 000 €, à la place des contribuables exonérés.

Madame CHARRIER demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la section de fonctionnement qui vient de lui être présentée.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la section de fonctionnement.

Section d'Investissement

Madame CHARRIER présente la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 852 434.62 € (Cf. tableau).

En dépenses,

Le montant total des reports répartis sur l'ensemble des programmes s'élève à 795 953.86 €. Madame CHARRIER rappelle qu'il s'agit de programmes votés et financés, en cours de réalisation.

Le montant des dépenses nouvelles s'élève à 1 056 481 €.

Madame CHARRIER présente les différents programmes d'investissement.

- opérations non affectées,

Sont inscrits les remboursements des emprunts en capital d'un montant total de 275 000 €, et des cautions (1500 €), les travaux SDEER (86 700 €).

A été inscrit un programme « dépenses imprévues » d'un montant de 53 430.76 €.

119 - Acquisition des terrains : 34 729 € (dont 14 729.50 en report)

171 - Travaux de voirie : 224 088 € dont 24 088.62 en report

183 - Ateliers municipaux : 489 683.55 € dont 294 383.55 en report

190 - Travaux Immeuble Saint Antoine : 2 841.66 € en report

198 - Aménagement Avenue du Portail : 74 899.97 dont 18 149.87 de report.

207 - Ecoles

En travaux : 66 100 en dépenses nouvelles concernant la réfection des menuiseries extérieures Pasteur

En mobilier et matériel, 6 500 € en dépenses nouvelles

208 - Agrandissement salle omnisports : 228 473.72 € (report) et en dépenses nouvelles 30 000 € correspondant aux travaux de sécurisation des abords.

209 - Aménagement médiathèque : En construction : 23 787.30 € (report) et pour l'acquisition du mobilier et des logiciels : 16 500 €

211 - Aménagement Carrefour La Tonnelle : 164 707.22 € (report)

217 - Alarmes Bâtiments : 14 792.42 € en report et 400 € en dépenses nouvelles

220 - Terrains Pichard - Démolition : 10 000 € en report

223 - Achat de bacs ordures ménagères : 3 000 €

224 - Réfection des pontons : 28 000 € en dépenses nouvelles

225- Acquisition matériel

2183 - matériel informatique : 1 800 € (rachats ordinateurs)

2188 - matériel divers 5 500 €

226 - Réfection terrain Maine-Allain : 8 000 €

Recettes

Le montant total des reports s'élève à 1 041 381.62. €.

En propositions nouvelles,

- opérations non affectées : 593 958 €

Virement de la section de Fonctionnement, Fonds de compensation TVA, Taxe Locale d'Équipement, Subventions SDEER, ...

Aux programmes :

171 - Voirie : Emprunt Subventionné par le Conseil Général, 17 000 €

183 -Ateliers municipaux – Subvention au titre de la réserve parlementaire

207 - Ecoles : Subvention du Département 12 420 (report) et DGE 4993 €

209 – Médiathèque (subvention DGE (14 364) et fonds parlementaires (21 650) en report et en inscription nouvelle Subvention du Département pour 42 350€.

Monsieur de ROUX indique que des programmes importants s'achèvent :

Les ateliers municipaux doivent être terminés en juin.

Le mobilier de la médiathèque doit être livré sous 3 semaines.

Les travaux de la salle omnisports sont pratiquement terminés puisqu'il ne reste que la partie Garderie et les entourages extérieurs.

La sécurisation des abords de la Salle omnisports et de l'École Pasteur doit être réalisée pour la rentrée prochaine.

Carrefour de la Tonnelle : les travaux sont en cours. La zone d'activités et en train de s'équiper. La SEMIS doit signer les compromis avec le nouveau centre commercial.

Actuellement les fouilles sont en train d'être réalisées et rien n'a été découvert pour l'instant.

Monsieur FOURRÉ fait remarquer que cette année encore il n'est pas fait recours à l'emprunt.

Monsieur de ROUX précise la Commune retrouvera une facilité d'emprunter si pendant 3 ans elle n'a pas recours à l'emprunt.

L'endettement est le suivant :

En 2009,

Capital restant dû : 3 201 000

Remboursement en Capital : 296 218 – Remboursement Intérêts : 130 849

En 2010,

Capital restant dû : 2 905 000

Remboursement en Capital : 300 343 – Remboursement Intérêts : 121 271

En 2011,

Capital restant dû : 2 605 000

Remboursement en Capital : 296 229 – Remboursement Intérêts : 108 411

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer approuve la section d'investissement et vote à l'unanimité le budget principal 2009.

BUDGET ANNEXE Immeuble Aliénor d'Aquitaine

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

En fonctionnement, Les dépenses se sont élevées à	29 516.50 €
Les Recettes à	54 657.95 €
(dont report résultat exercice antérieur 17 504.92 €	
Laissant apparaître un excédent de	25 141.45 €
En Investissement, Les dépenses se sont élevées à	18 035.55 €
Les Recettes à	773.47 €
Laissant apparaître un déficit de	- 17 262.08 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2008.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Il est conforme au Compte Administratif 2008 qui vient d'être présenté.
Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif pour 2008 présente un excédent de fonctionnement de 25 141.45 € et un déficit de la section d'investissement de 17 262.08 € entraînant un besoin de financement.
Il est proposé d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :
Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour + 7 879.37 €
Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 17 262.08 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

BUDGET 2009

En Fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 27 879 €.
En Investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 18 163 €.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, vote à l'unanimité le budget annexe « Immeuble Aliénor d'Aquitaine » 2009.

AMENAGEMENT D'UN QUARTIER D'HABITAT - SECTEUR « LES DEUX RUELLES »

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune a racheté la ferme de M. PICHARD. Il convient donc d'aménager ce terrain, dont la superficie en zone non inondable est de 5000 m². Au budget, ont été inscrits les travaux de déconstruction des bâtiments agricoles. Il a été demandé au Cabinet URBANHYMNS d'étudier un projet d'urbanisation de ce quartier.

Monsieur de ROUX présente l'esquisse réalisée par le Cabinet URBANHYMNS.

Ce projet, qui bien entendu est soumis à l'appréciation des bâtiments de France, serait de réaliser un mélange de petit collectif et de constructions individuelles, le long d'une rue qui aboutirait sur un terrain de boules aménagé avec un bâtiment, le tout débouchant sur un parc aménagé.

Ce quartier est situé au pied de l'église, du côté du vieux village dont la densité du bâti est importante. C'est pour cette raison qu'il convient de lui donner un type d'architecture cohérent avec celui du village et un aspect de rue rappelant le Chaniers ancien.

Un immeuble collectif tel que celui construit par la SEMIS derrière la mairie s'intégrerait parfaitement.

Il s'agit d'une opération d'urbanisme importante pour le futur à laquelle il convient de réfléchir.

Monsieur RICHON propose d'organiser une rencontre avec le Cabinet d'architectes.

Monsieur FOURRÉ souligne que l'aménagement d'un terrain et d'un bâtiment pour les boulistes est inclus dans le projet. Madame GRELET indique qu'il faut être sûr que le futur terrain de boules ne sera pas inondable.

Monsieur de ROUX rappelle que le projet a été établi sur la base des cotes du Plan de Prévention Risques Inondation (PPRI). En l'état actuel le bâtiment des boules peut être construit sans être touché par les inondations telles qu'on les connaît.

Suite à la proposition de Monsieur RICHON, il est décidé d'organiser une réunion avec le Cabinet URBANHYMNS autour du projet d'urbanisation.

EXTENSION SALLE OMNISPORTS - AVENANTS AUX MARCHES

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, à la suite du lancement de l'appel d'offres en vue des travaux d'extension de la salle omnisports, a attribué les marchés aux entreprises par délibération du 05 Mai 2008.

En raison des modifications intervenues au cours de la réalisation des travaux, il convient de passer un avenant aux marchés suivants :

LOT N°1 GROS-ŒUVRE/ENDUITS . - Entreprise ALM ALLAIN

Non réalisation de travaux prévus au marché initial : suppression du local « pompe à chaleur (- 1178.85 € HT)

Réalisation de travaux non prévus initialement : modification du réseau Eaux Pluviales (+ 401.37 € HT)

Montant de l'avenant - 777,48 € HT soit - 929.87 € TTC

Le montant du marché initial de 105 389.46 € HT (126 045.79 € TTC) est porté à 104 611.98 € HT (125 115.93 € TTC).

LOT N°5 - MENUISERIES INTERIEURES - Entreprise AMGB

Avenant N° 1

Non réalisation de travaux prévus au marché initial : suppression claustra « pompe à chaleur »

Montant de l'avenant N°1 : - 1 831.40 € HT soit - 2 190.35 € TTC

Le montant du marché initial de 14 645.84 € HT (17 516.42 € TTC) est porté à 12 814.44 € HT (15 326.07 € TTC)

Avenant N°2

Réalisation de travaux prévus au marché initial : complément plinthes dans dojo

Montant de l'avenant n°2 : 367.09 € HT soit 439.04 € TTC

Le montant du marché initial de 12 814.44 € HT (15 326.07 € TTC) est porté à 13 181.53 € (15 765.11 € TTC).

LOT N° 6 - CLOISONS SECHES/PLAFONDS -Entreprise MARTAUD

Réalisation de travaux non prévus initialement: Fourniture et pose de placocem dans douches.

Montant de l'avenant : 375.00 € HT soit 448.50 € TTC

Le montant du marché initial de 15 380.25 € HT (18 394.78 € TTC) est porté à 15 755.25 € HT-18 843.28 € TTC).

LOT N° 10 - PEINTURE/REVETEMENTS DE SOLS - Entreprise CHERE

Réalisation de travaux non prévus initialement : peinture sol à l'étage

Montant de l'avenant : 937.95 € HT soit 1 121.79 € TTC.

Le montant du marché initial de 9 350.83 € HT (11 183.59 € TTC) est porté à 10 288.78 € HT (12 305.38 € TTC)

Avec la totalité des avenants y compris ceux approuvés lors de la réunion du 01.12.08, le montant total des marchés s'élève à 326 028.37 € au lieu de 323 811.31 € HT.

Soit un dépassement du marché initial de 2 217.06 HT.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux avenants aux marchés qui lui ont été présentés et mandate le Maire pour signer les pièces à intervenir.

SALON DU LIVRE - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT

Monsieur GODARD rappelle au Conseil Municipal le déroulement de la 3ème Edition du Salon du Livre les 21 et 22 Mars dernier.

Il tient à remercier, en plus des auteurs présents sur le Salon, les adjoints et Conseillers municipaux qui ont de loin comme de près contribué à la réussite de la manifestation.

Il adresse ses remerciements aux membres de la bibliothèque, au personnel administratif et technique de la Mairie, à Mme Foucaud et M. HANNIER pour le repas servi aux auteurs, aux enseignants et aux enfants des 2 groupes scolaires qui ont réalisé un travail important en amont, aux sponsors, à Lucie CLAUSS pour la confection de l'affiche, à Mme Claire SOYEZ et sa nièce Amandine pour l'hommage à Jean-Marc SOYEZ animé par Mme Nicole BERTIN et Michel LIS, Jean-Pierre RICHARD et Didier CATINEAU.

Enfin il remercie Mme FALLOURD pour l'exposition des dessins de Serge LOUMEAUD, le Groupe Folklorique de Courcoury « La Pibole » qui a animé l'inauguration du Salon.

Il indique que le nombre de visiteurs a été plus important que lors des éditions précédentes.

Les meilleurs témoignages du succès de ce salon sont ceux des auteurs qui arrivent tous les jours en mairie.

Monsieur de ROUX précise que contrairement à d'autres salons où les visiteurs viennent rencontrer une tête d'affiche, le Salon du Livre de Chaniers a permis de faire connaître des auteurs qui n'ont pas une notoriété nationale. Cela donne à réfléchir pour l'organisation du prochain Salon.

Monsieur GODARD propose le remboursement des frais de déplacement de certains auteurs, sur la base du barème appliqué aux agents de l'Etat (kilométrage et frais d'autoroute) et sur production de justificatifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

Madame MICHAUD indique qu'elle est passée dans chaque école pour distribuer aux enfants les marque-page et les cartes postales édités à l'occasion du Salon du Livre.

INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – (PLACE MONTAIGNE, IMP. RODIN, RUE DEBUSSY)

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal que la Société ATLANTIC AMENAGEMENT, par courrier du 23 Février dernier, a indiqué qu'elle souhaitait rétrocéder à la Commune la parcelle AX 401 située dans la cité des Groies correspondant à la Place Montaigne, l'impasse Auguste Rodin et une partie de la rue Claude Debussy.

Les frais d'acte seront à la charge de la Société ATLANTIC AMENAGEMENT.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, donne un avis favorable à l'intégration de cette parcelle dans le domaine public communal, sous réserve des résultats de l'enquête publique.

QUESTIONS DIVERSES

VENTE DES TERRAINS – ZONE LES 7 JOURNAUX

Monsieur de ROUX fait part au Conseil Municipal de la proposition présentée par Mme KALINSKI, en vue d'acquérir une partie de la parcelle AX 651 pour une superficie de 4 800 m², au prix de 13 € le m², en vue d'y implanter un groupement d'habitations destinées aux seniors. Il indique au Conseil qu'une estimation de ce terrain a été demandée au Service des Domaines.

Monsieur GIRAUX demande si le terrain est viabilisé. Monsieur de ROUX indique que l'accès à cette parcelle se fait par la Rue des Forgerons et que la vente se fait en l'état c'est-à-dire terrain nu.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, donne un accord de principe à l'aliénation de ce terrain sous réserve de l'estimation du service des Domaines.

AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur de ROUX fait part au Conseil Municipal d'un projet d'avenant au contrat d'affermage « Assainissement » présenté par VEOLIA et visé par les services de la DDAF. Cet avenant porte sur la suppression de l'application du paramètre « Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire » dans la formule du calcul du solde de la dotation des dépenses effectives de renouvellement, en raison des fortes fluctuations de ce paramètre depuis plusieurs années.

L'article 30.3 - Suivi du financement des travaux de renouvellement à la charge du fermier est ainsi modifié :

La formule de calcul de détermination du solde de la dotation et des dépenses effectives

(Solde N) = Solde (N-1) X (1 + T4Mn) + Dotation (N) - Dépenses 'N)

est abrogée et remplacée par la formule suivante :

Solde (N) = Solde (N - 1) + Dotation (N) - Dépenses (N)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant au contrat d'affermage assainissement et autorise le Maire à le signer.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - DESCHAMPS ET BOS C/ COMMUNE DE CHANIERES

Monsieur de ROUX rappelle le litige opposant Mme DESCHAMPS et Mme BOS à la Commune suite à la délivrance du permis de construire de la nouvelle déchetterie.

Il indique que Maître SI MOHAMMED, avocat des intéressées lui a fait parvenir un courrier par lequel, dans le cadre d'un référé suspension adressé au Tribunal administratif de Poitiers, il met en demeure le Maire de lui adresser, les avis visés dans l'arrêté de permis de construire du 19 Mai 2008 pour la construction de la déchetterie.

Il demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à ester en justice.

Monsieur RICHON demande ce qui va se passer vis-à-vis des travaux.

Monsieur FOURRÉ indique que les travaux en cours de réalisation devraient être achevés début Juin.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice pour cette affaire.

CONCOURS HIPPIQUE NATIONAL ES 1^{ER}, 2 ET 3 MAI

Monsieur de ROUX informe le Conseil que le Club Hippique de Saintes organise son concours hippique national les 1^{er}, 2 et 3 Mai ainsi que l'accueil de la finale régionale Ponam, aux Brandes.

Le Club Hippique demande qu'à l'occasion de cette manifestation un nettoyage et désherbage des abords du Club soit réalisé et il demande qu'une limitation de vitesse à 30 km/h soit mise en place.

Monsieur de ROUX demande que l'on doit veiller à ce que les travaux de réfection de la voirie prévus Chemin des Brandes, n'interviennent pas à cette époque afin de ne pas gêner cette manifestation.

VERSEMENT D'UN ACOMPTÉ DE SUBVENTION AU CLSH LES COCCINELLES

Madame CHARRIER propose, en attendant de fixer le montant de la subvention 2009, de verser un 2^{ème} acompte de 21 450 € au CHSH Les Coccinelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Monsieur FOURRÉ informe le Conseil Municipal, qu'à compter du 1^{er} Juillet prochain, les camions-bennes du SMICTOM, pour des raisons de sécurité, n'effectueront plus de marche arrière.

Il indique que le SMICTOM doit lui adresser la liste des lieux concernés par cette nouvelle mesure afin que les usagers en soient informés.

Monsieur HANNIER souligne que des dispositions, en ce sens, ont été prises à l'Ecole Ronsard et que les poubelles ont été déplacées en limite de l'enceinte scolaire.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

- M. RICHON rappelle que le stationnement abusif d'un véhicule R5 devant chez M. Mme GREGOR a été signalé à la mairie.

Monsieur de ROUX indique que les recherches réalisées pour retrouver le nouveau propriétaire sont restées vaines. Il souligne que l'enlèvement du véhicule et sa mise en fourrière sont à la charge de la Commune.

- Il convient de demander au propriétaire du terrain situé en face de l'Ecole Ronsard de remettre en état sa clôture qui s'affaisse sur le trottoir et qui représente un danger.

- Monsieur RICHON indique que le panneau agglomération a été déplacé après le rond-point de la Tonnelle mais que ce secteur ne dispose pas d'éclairage public et d'espaces verts entretenus. Il estime que l'entrée du village n'a pas un aspect net.

Monsieur de ROUX indique qu'il convient d'étudier le problème avec les services techniques de la Commune et du Département.

Il rappelle cependant que le désherbage chimique est limité et il propose qu'une personne des services techniques soit formée aux nouvelles méthodes.

Madame CHARRIER indique qu'il faut rappeler aux propriétaires qu'ils doivent entretenir leur devant de porte.

- Monsieur NAUD demande à Monsieur de ROUX, bien que cela ne concerne pas Chaniers, s'il peut intervenir pour faire enlever un véhicule épave, situé sur la Route de St Jean d'Angely, sur la Commune du DOUHET qui empiète sur la chaussée et qui représente un danger.

La séance est levée à 23 h 30

Le Secrétaire de Séance,

Michel NAUD